

[Texte]

Indigenous governments have been excluded from the right to protest their treatment in the land of their ancestors. Canada continues to deny the power and authority of the Chiefs and Councils. Instead, Canada funds political organizations in order to consult with them. Our chiefs refuse to participate in this farce. Treaty Six Chiefs are not represented by the Assembly of First Nations, the Prairie Nations Treaty Alliance, the Federation of Saskatchewan Indian Nations, nor by the Indian Association of Alberta. These so-called leaders are created and maintained by the Government of Canada for its own political purposes. We are a resilient people who have been struggling against settler-colonization for over one hundred years. We have never been conquered. We have never conceded defeat. We have our treaty. In the face of ever-mounting repression, our resistance remains steadfast and uncompromising. Our treaty must be respected in Canada. Our Indian governments were recognized and protected by that treaty. This fact is difficult for the non-Indigenous person to accept and respect.

REPORT OF THE SPECIAL COMMITTEE: According to the *Report of the Special Committee on Indian Self-Government in Canada*:

old, distorted, paternalistic notions about the "protection" of Indian people and nations must be discarded. The elements of the new relationship would (include) recognition of Indian First Nation Governments, with powers and jurisdiction appropriate to a distinct order of government (and) a secure economic base. . . which, together with educational and community services appropriate to modern society, would strengthen the culture and economy of First Nations.

With respect to the scope of jurisdiction of the Indian First Nations to be recognized, the Special Committee recommended that Indian governments:

should have authority to legislate in such areas as social and cultural development, including education and family relations, land and resource use, revenue-raising, economic and commercial development, and justice and law enforcement, among others.

It is significant that the Report of the Special Committee was accepted by all political parties represented in Parliament, and that the current Conservative Government has committed itself to the implementation of the report's recommendations.

[Traduction]

librement un choix. Ces femmes, et non les collectivités autochtones, sont maîtres de leur destinée.

Les gouvernements autochtones se sont vus refuser le droit de protester contre cette mesure, sur la terre même de leurs ancêtres. Le Canada refuse toujours de reconnaître les pouvoirs et l'autorité des chefs et des conseils de bandes. Au lieu de cela, il finance les organismes politiques qu'il se propose de consulter. Nos chefs refusent de participer à cette farce. Les chefs du Traité n° 6 ne sont pas représentés à l'Assemblée des Premières nations, ni à la Prairie Nations Treaty Alliance, ni à la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, ni à l'Association des Indiens de l'Alberta. Ces organismes, qu'on qualifie de chefs de file, ont été créés et sont maintenus par le gouvernement du Canada pour servir ses fins politiques. Nous formons un peuple courageux qui a dû lutter pendant plus d'un siècle contre les explorateurs colonisateurs. Ils ne nous ont jamais conquis. Nous ne leur avons jamais concédé la victoire. Nous avons notre traité. En dépit d'une répression sans cesse croissante, notre résistance demeure inébranlable et nous rejetons toute forme de compromis. Le Canada doit respecter notre traité, dans lequel l'existence de nos gouvernements indiens est reconnue et protégée. Cette réalité n'est ni facile à admettre, ni aisée à respecter pour les non-Indiens.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL: Le rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens mentionne qu'il faut:

éliminer les anciennes notions désuètes et paternalistes de «protection» envers la population et les nations indiennes. Il faudrait instituer un nouveau type de structure, qui reconnaîtrait officiellement l'existence de gouvernements de première nation indienne, investis de pouvoirs et de compétences ressortissant à un nouvel ordre de gouvernement et auxquels on donnerait une base économique solide. A condition de fournir aussi les services éducatifs et communautaires propres à toute société moderne, on consoliderait ainsi la culture et l'assise économique des Premières nations.

Au sujet de l'étendue des pouvoirs exclusifs qui seraient accordés officiellement aux Premières nations indiennes, le Comité spécial a formulé la recommandation suivante:

«Un gouvernement de Première nation devrait avoir le pouvoir exclusif de légiférer, entre autres, dans les matières suivantes: le développement social et culturel, y compris l'éducation et les relations familiales, l'utilisation des terres et des ressources, la réunion de fonds, le développement économique et commercial, la justice et l'application des lois».

Le fait que le rapport du Comité spécial ait été accepté par tous les partis politiques représentés au Parlement et que l'actuel gouvernement conservateur se soit engagé à en appliquer les recommandations n'est pas sans intérêt.